

DEMANDE D'INSPECTION DE LOGEMENT

Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements N° 03-096

 ville.montreal.qc.ca/reglements

DEMANDEUR/DEMANDERESSE

Nom : _____

 Adresse : _____

Code postal, ville : _____

 Numéro de téléphone : Jour : _____ Soir : _____

 Courriel : _____

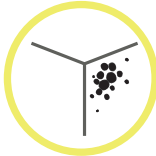
COCHEZ LE(S) PROBLÈME(S) CONSTATÉ(S) :



☐ Blattes/
Coquerelles



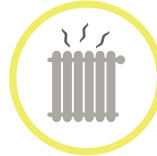
☐ Souris
☐ Rats



☐ Moisissure



☐ Punaises
de lit



☐ Chauffage



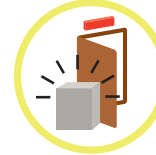
☐ Escaliers
et balcons



☐ Eau chaude



☐ Équipement
de plomberie



☐ Encombrement
de sortie
d'urgence

AUTRES PROBLÈMES CONSTATÉS :

Avez-vous avisé votre propriétaire au sujet de l'état de votre logement ?

☐ Oui

☐ Non

PROPRIÉTAIRE / REPRÉSENTANT

Nom : _____

 Adresse : _____

Code postal, ville : _____

 Numéro de téléphone : _____

 Courriel : _____

Signature : _____

Date : _____

Demandeur/Demanderesse

Consultez le cheminement type d'une requête au verso.

CHEMINEMENT TYPE D'UN DOSSIER D'INSPECTION

- ① Dépôt de la demande d'inspection de logement;
- ② Analyse du contenu de la demande et prise de rendez-vous pour visite d'inspection; La prise de rendez-vous s'effectue dans les jours suivants le dépôt de la demande d'inspection;
- ③ Visite d'inspection pour constatation de non-conformités au Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements (03-096);
- ④ Demande de correctifs si requis;
- ⑤ Visites d'inspection en vue de la constatation des correctifs;
- ⑥ Amorce de procédures judiciaires, le cas échéant.

Direction du développement du territoire

Bureau des permis et de l'inspection
405, avenue Ogilvy, bureau 111



Parc



514 868-3509



ville.montreal.qc.ca/vsp



vspe-inspections@ville.montreal.qc.ca

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION